



Agriculture

Les actions en faveur de l'Eau

Editorial

La qualité de nos rivières se mesure par des indicateurs de biodiversité : poissons, invertébrés, et autre faune et flore aquatiques qui ont besoin d'habitats en bon état et d'une eau provenant du bassin versant, de bonne qualité, pour être présents en abondance et en diversité d'espèces. Sur le bassin versant du Couesnon, des efforts restent encore à faire pour que les indicateurs soient au vert (un cours d'eau sur 19 seulement est en bon Etat).

Pour une eau de bonne qualité, il faut limiter nos rejets directs (assainissement individuel, station d'épuration collective ou industrielle ...) et indirects (lessivage des nitrates, ruissellement du phosphore ou des pesticides...).

Ces derniers proviennent pour l'essentiel de l'agriculture qui, de fait, occupe une surface importante sur le bassin du Couesnon.

Ce numéro met en avant les nombreuses actions menées par les agriculteurs avec leurs partenaires privés et des collectivités en faveur de la qualité de l'eau. Des signes d'amélioration, notamment sur le paramètre nitrate, encouragent à poursuivre les efforts.

La demande accrue des consommateurs pour des produits respectant l'environnement, relayée également par des collectivités qui souhaitent proposer cette gamme de produits dans la restauration collective, sont aussi des leviers économiques déterminants pour l'adoption de pratiques agricoles plus durables.

Bonne lecture à tous !

Joseph BOIVENT,
Président
du SAGE Couesnon



Désherbage mécanique du maïs



Démonstrations de matériels de désherbage mécanique organisées par Agrobio35 — St Germain en Cogles 2017

Un partenariat fort avec les collectivités

→ Les actions agricoles en faveur de l'eau

Que l'on soit à Saint Pierre des Landes, Parcé, Landéan, Saint Jean sur Couesnon, Saint Germain en Cogles, Bazouges la Pérouse, Sougeal, Aucey La Plaine ou encore Beauvoir... l'agriculture tient une place très importante sur le bassin versant du Couesnon. La Surface agricole représente ainsi 75% de la surface totale pour un nombre d'exploitations agricoles total de 1160 (chiffre du recensement agricole de 2010). L'élevage laitier est prédominant sauf sur la zone des polders principalement occupée par les légumes de plein champ.

Cette forte occupation agricole du sol explique la vigilance particulière des acteurs de l'eau vis-à-vis des pratiques agricoles, et les moyens d'accompagnement mis à disposition des agriculteurs afin de conjuguer au mieux les objectifs économiques des exploitations avec les objectifs environnementaux.

Conseils d'experts sur les modes de production, plantation et préservation du bocage ou encore restauration des cours d'eau sont autant de moyens qui concernent l'agriculture et vont permettre d'atteindre le bon état des eaux.

Un ajustement de la fertilisation aux besoins des plantes, une meilleure couverture des sols l'hiver, permettant de limiter les fuites de nitrates, le raisonnement des traitements phytosanitaires jusqu'à l'accompagnement plus important sur le système de production

(augmentation de la part d'herbe dans l'assolement, allongement des rotations de cultures, voire conversion à l'agriculture biologique) composent l'essentiel des conseils apportés aux agriculteurs.

Les Mesures Agri Environnementales et Climatiques appréciées des agriculteurs : 16% de la SAU engagée

Parmi les « outils » d'incitation aux changements de pratiques, les mesures agri environnementales et climatiques (MAEC), proposées par le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon et ses partenaires et prestataires¹ ont remporté un beau succès.

Les MAEC dites « système herbivore » engageant les agriculteurs à augmenter leur part d'herbe dans leur assolement et à réduire l'usage de produits phytosanitaires, ont remporté la part belle, avec 154 exploitations engagées sur la partie bretonne. Au-delà de l'intérêt pour la qualité de l'eau, cela témoigne d'une tendance de fond chez les éleveurs pour la recherche d'économie et d'autonomie de production, dans un contexte de prix du lait et des intrants² fluctuants.

44 exploitations se sont également engagées dans des MAEC de maintien ou conversion à l'agriculture biologique. En terme de surface, cela représente pour les deux séries de MAEC,



10 570 ha soit 16% de la surface agricole sur la partie bretonne du Couesnon. Comme le témoigne M. Delaunay, la production agricole labellisée répond au souci des consommateurs d'avoir accès à des produits sains et respectueux de l'environnement.

Enfin, 74 exploitations ont également contractualisé des mesures dites « localisées » essentiellement pour l'entretien du bocage ou la bonne gestion des zones humides.

Le besoin d'expérimenter...

Sur le Couesnon Aval, le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon vient d'initier avec 10 maîtres d'ouvrage agricoles associés, un nouveau contrat de « lutte contre les pollutions ». Ce type de contrat habituellement porté par les syndicats de production d'eau potable, ne couvrirait jusque là que la moitié amont du bassin versant, dans les zones d'alimentation de captages pour l'eau potable.

Dans ce contrat « nouvelle formule », les agriculteurs, toujours au cœur du dispositif, ont choisi de concentrer leurs efforts sur l'optimisation des couverts végétaux hivernaux, la gestion des effluents d'élevage et la conduite de l'herbe afin de répondre aux objectifs de concentration en nitrates, encore élevée en particulier côté Manche (voir en page 5).

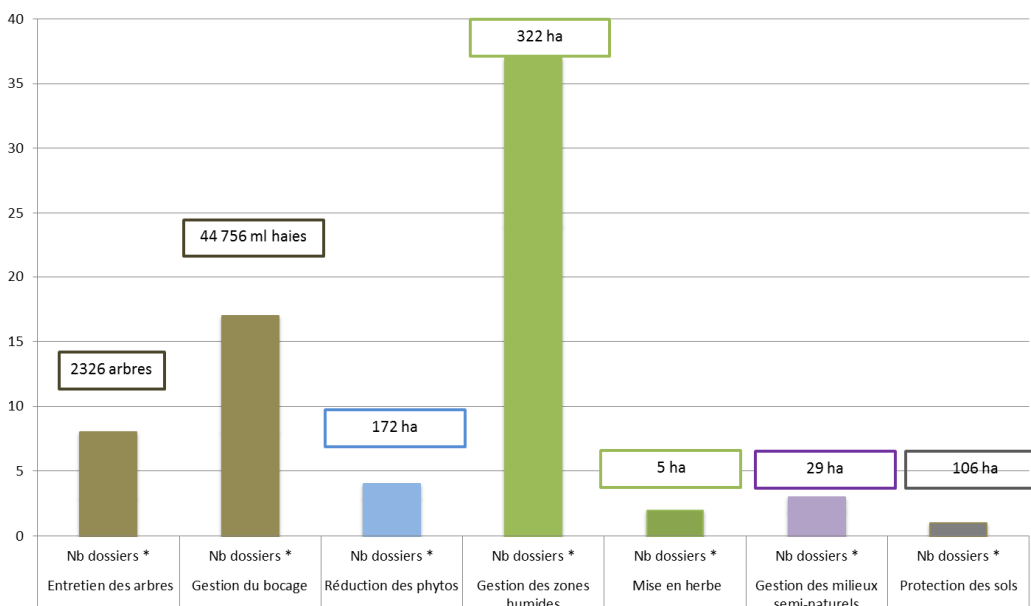
...et d'échanger en groupe

Sur le Haut-Couesnon, après quinze ans d'accompagnement des agriculteurs, via du conseil « classique » aux bonnes pratiques, Collectivité Eau du Bassin Rennais a fait le constat avec ses partenaires, que les agriculteurs ont avant tout besoin d'échanger entre eux et élaborent ainsi leurs propres solutions ; l'animateur du bassin versant étant principalement là pour répondre à des besoins d'expertise ponctuels, l'organisation logistique, et garder le cap sur les objectifs de la collectivité en matière de qualité de l'eau.

L'achat de denrées alimentaires labellisée par les collectivités... une autre piste pour faire bouger les pratiques ?

Parmi les dispositions du SAGE Couesnon, deux

Nombre d'exploitations ayant signé une MAEC localisée - 2015-2017



traitement de la valorisation des produits agricoles issus des exploitations à bas niveau d'intrants². La CLE en appelle aussi bien aux industries agro-alimentaires afin qu'elles rémunèrent à leur juste prix les efforts consentis par les agriculteurs, qu'aux collectivités territoriales et à leur exemplarité afin qu'elles introduisent des produits locaux issus des systèmes à bas niveau d'intrants ou en agriculture biologique dans la restauration collective (écoles, EHPAD, hôpitaux...).

Le Projet Alimentaire de Territoire du Pays de Fougères devrait contribuer à ces objectifs.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais propose quant à elle, de labelliser « Terres de source », les produits des agriculteurs du bassin versant du Couesnon qui contribuent à améliorer la qualité de l'eau desservant l'agglomération rennaise. Dans le cadre d'un groupement de commandes avec Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes, Bruz et d'autres communes du



→ Bernard DELAUNAY

Éleveur laitier en Bio depuis novembre 2017 sur la commune de Javené et membre du collège des élus de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon



Mon parcours vers le bio

« Depuis mon installation j'ai été dans une logique de diminution des intrants d'une manière générale : engrais minéral, concentrés de production, produits phytosanitaires... un jour une journée de formation en groupe nous a mis en évidence les différences de revenus bio/conventionnel essentiellement expliqués par la diminution drastique des charges ! ça a été un premier déclic pour initier cette évolution vers la bio. Puis la crise économique laitière a fini de conforter ma volonté de pouvoir garder la main sur ma production et d'aller vers un système qui répond aux attentes du consommateur.

Etant par ailleurs conscient de la dégradation des masses d'eau par les nitrates et les pesticides sur le territoire du bassin versant, je ne voyais pas comment continuer à produire mon lait sur ce système en assumant pleinement mes choix. Rester en conventionnel ne me convenait plus.

Le bio a été une solution et est une réussite lorsque l'on s'applique à être le plus autonome possible. J'ai ainsi débuté la conversion de mes terres en mai 2016, puis celle des animaux en mai 2017, pour un litre de lait payé en bio depuis novembre 2017. Pendant cette période, et encore maintenant, je poursuis ma transition et continue d'améliorer cette nouvelle gestion de mon élevage laitier par l'échange et la formation en groupe avec Agrobio35. Passer en bio en partageant les étapes en collectif est une force et la dynamique de conversion en lait bio sur le pays de Fougères nous a permis d'en bénéficier.

D'un secteur en crise conjoncturelle associée à un surplus de production par rapport à la demande, je suis passé sur une production dont la consommation ne cesse d'augmenter. Nous sommes encore loin de saturer les marchés, ce qui est plutôt rassurant ! ».

Propos recueillis par Laura Toulet Agrobio 35

→ Jean-Pierre TANCEREL

Agriculteur à Romagné et engagé dans une MAEC système herbivore

Améliorer mon autonomie protéique et la santé de mon troupeau

Je suis exploitant sur la commune de Romagné depuis 17 ans où je possède un troupeau de 70 vaches laitières sur 98 ha, en bordure de la Minette. Suite à la réorganisation de la ferme et à mon installation en EARL avec ma compagne, j'ai décidé de m'engager dans une MAEC pour améliorer l'autonomie protéique et la santé de mon troupeau.

J'ai souscrit à la MAEC 28/55 qui nous fixe un objectif maximal de 28% de surface en maïs et un minimum de 55% d'herbe au bout de la troisième année de l'engagement. C'est un objectif atteignable car le parcellaire est globalement autour de l'exploitation.

La MAEC nous implique aussi de réduire de manière progressive l'utilisation des produits phytosanitaires pendant les cinq années du programme. Je suis accompagné tous les ans par les conseillers en produits phytosanitaires et l'ETA. J'ai également décidé de participer aux opérations de désherbage mécanique pour optimiser la baisse des intrants et atteindre les objectifs.

La MAEC me permet de repenser l'exploitation de manière globale et de réduire ma dépendance au soja et au colza. Je vais ainsi gagner en santé, en fertilité et en bien-être animal et par conséquent améliorer l'efficacité économique de la ferme.

Propos recueillis par David Morin SMPBC

Les Mesures Agri Environnementales et Climatiques encore disponibles pour 2018

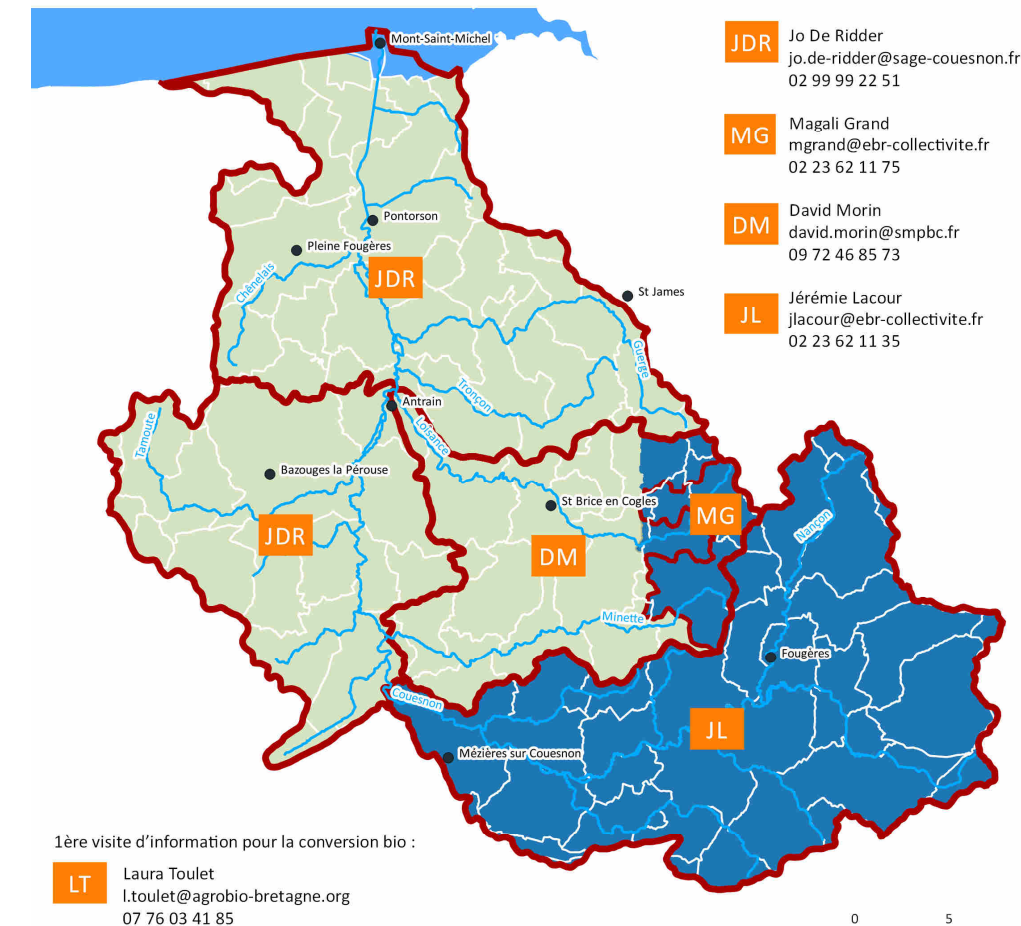
En 2018, il est encore possible, pour les agriculteurs, de souscrire des MAEC.

Sur la partie bretonne, il s'agit essentiellement des mesures Systèmes évolution ruminants de niveau 1, 2 ou 3 ou systèmes monogastriques, maintien ou conversion à l'agriculture biologique, travail simplifié du sol et entretien des haies de plus de 12 ans et en complément dans les aires de captage prioritaires (en bleu sur la carte), des mesures de gestion des zones humides et de réduction des phytosanitaires.

Sur la partie normande, et dans les zones Natura 2000, d'autres mesures sont accessibles.

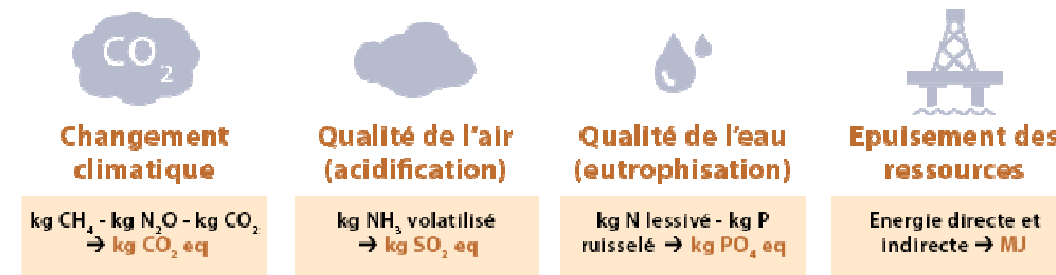
Pour toute information sur les MAEC disponibles et sur l'accompagnement possible, vous pouvez contacter, selon votre situation géographique, les personnes indiquées sur la carte ci-dessous :

MAEC pour 2018 : coordonnées des personnes à contacter



De la qualité de l'Eau ... à la qualité de l'Air

Le syndicat du SAGE Couesnon, les syndicats d'eau potable (CEBR et le SMPBC) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le CER ont confié à l'institut de l'élevage-IDELE une étude d'évaluation de l'impact des scénarios d'évolution de l'agriculture du Bassin versant du Couesnon, sur la qualité de l'eau...et la qualité de l'air ; Basé sur l'analyse du cycle de vie, l'outil utilisé (CAP2ER) a pour avantage d'apporter une vision globale de l'utilisation des intrants et de leur devenir dans le milieu naturel. Plusieurs agriculteurs font partie du comité de pilotage. Les résultats seront disponibles fin 2018 et consultables sur le site du SAGE Couesnon.



-> 2018 : Lancement du programme d'animation territoriale pour préserver la ressource en eau du Couesnon aval

Le bassin versant du Couesnon aval recoupe 36 communes de Sens de Bretagne en passant par Cuguen, Sains, Tremblay, Coglès, Villiers-le-Pré... Sur ce territoire un programme d'animation territoriale de 5 ans démarre en 2018, dont l'objectif principal est de préserver la ressource en eau.

Les enjeux

Les 3 principaux enjeux sont :

- Les excès de nitrates arrivant en baie du Mont St Michel qui sont responsables du phénomène d'eutrophisation croissante qui se traduit notamment par une invasion des prés-salés par le chiendent maritime.
- La présence en fortes concentrations de pesticides à l'exutoire des polders qui sont essentiellement liés à la culture des légumes de plein champs dans un sol filtrant.
- Une prise d'eau potable sur le Couesnon à Antrain, qui doit continuer à être préservée avec une vigilance sur les teneurs en nitrates et en pesticides.

Les nitrates posent prioritairement problème dans les sous bassins en orangés sur la carte ci-dessus ; les pesticides de manière très prioritaire, dans la zone en vert.

Les actions

Il est prévu de travailler sur trois volets :

- Volet agricole : confortation des savoir-faire et expérimentations collectives pour diminuer les pollutions issues des pratiques culturales.
- Volet collectivité : faciliter l'entretien des cimetières sans pesticides.
- Volet citoyen : sensibilisation des scolaires et du grand public au jardinage sans chimie.

Concernant la zone légumière des polders, il a été décidé de travailler avec l'OP Jardin de Normandie regroupant la majorité des producteurs des polders afin d'étudier l'origine des fortes teneurs en phosphore, et de rechercher des solutions alternatives ciblées sur quelques phytosanitaires, en s'appuyant sur un groupe de producteurs référents.

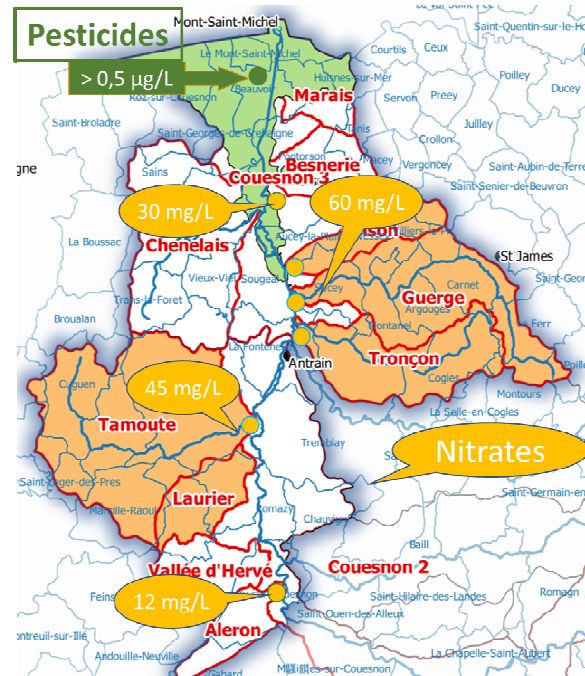
Afin de limiter les transferts de nitrates vers les cours d'eau, l'action la plus efficace consiste à « retenir » ces derniers lors de la période hivernale en optimisant les couverts végétaux (ne pas laisser les terres nues en

hiver). Travailler sur une meilleure valorisation des effluents d'élevage ou encore améliorer la gestion de herbe afin de favoriser les prairies sont également les pistes de travail qui seront expérimentées par les agriculteurs engagés dans le contrat.

L'idée est de conforter voire améliorer les savoir-faire des agriculteurs du territoire afin d'en faire la promotion au plus grand nombre. Pour assurer une animation de qualité, 10 organismes de développement agricole et un bureau de conseil indépendant en agronomie sont associés en maîtrise d'ouvrage associée.

Le contrat permet également d'étendre les actions de reconstitution du bocage sur la partie normande du bassin versant.

Le chef de file de la démarche est le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon. Les financeurs sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, l'Europe et les départe-



ments de la Manche et d'Ille-et-Vilaine. Cette démarche bénéficie du soutien opérationnel de :



→ Marc Lechat

Agriculteur (producteur de porc et de céréales) à Pontorsion

Un rôle à jouer dans la reconquête de la qualité de l'eau du Couesnon aval

« La proposition des actions agricoles pour réduire les nitrates provient notamment de deux réunions de travail avec des agriculteurs qui ont permis de mettre en avant 3 leviers d'action : l'optimisation des couverts hivernaux, l'optimisation de la gestion des effluents, et la valorisation de l'herbe.

L'idée maîtresse du contrat est de valoriser entre agriculteurs ce qui se fait déjà de bien sur le territoire, en analysant la plus-value de telle ou telle pratique. Si on peut démontrer qu'en faisant de telle ou telle façon il y a moins de lessivage en éléments minéraux, on pourra en faire la promotion.

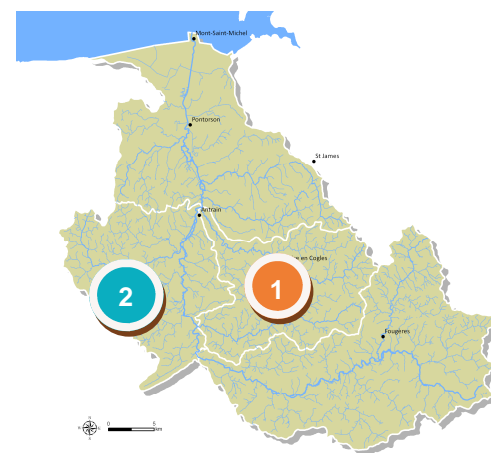
La volonté est de faire « avec » et pas « en plus ». De partager nos savoir-faire, qui ont été testés et approuvés par nous. La démarche permettra aussi de tester des modalités de gestion des couverts, des effluents qui répondent à nos besoins... mais aussi au souci de limiter les fuites d'azote vers les cours d'eau.

Je me sens concerné parce qu'avant d'être agriculteur, je suis comme chacun de nous, avant tout habitant et citoyen de cette région. »

Propos recueillis par Jo de RIDDER, Syndicat Mixte SAGE Couesnon

-> La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions.



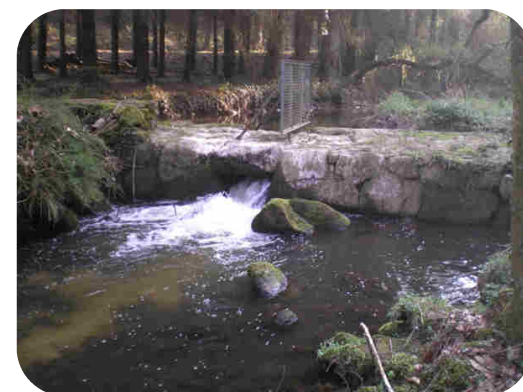
1 Continuité écologique : concilier patrimoine naturel et historique

Depuis 2013, le Syndicat Loireance Minette porte des études pour aménager les ouvrages qui peuvent poser problème à la libre circulation des poissons migrateurs et au bon transport sédimentaire.

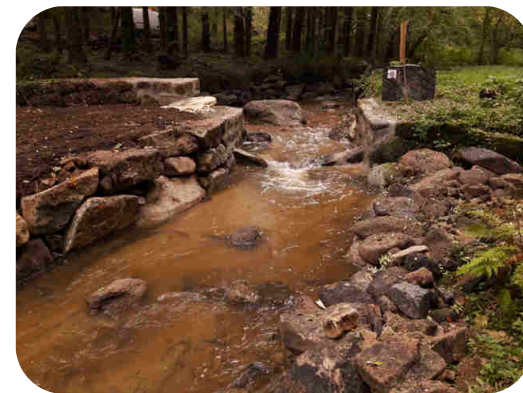
En 2017, deux aménagements ont été réalisés : celui du moulin de la Sourde et celui du lavoir d'Antrain.

Pour le moulin de la Sourde (Chauvigné), le seuil a été arasé afin de diminuer au maximum la hauteur de chute pour faciliter le passage des poissons tout en permettant de maintenir un peu d'eau dans le canal usinier du moulin. Le bief a donc été profilé pour abaisser la cote du lit et ainsi y maintenir un écoulement d'eau.

Pour le lavoir d'Antrain, implanté à environ 1 km en amont de la confluence avec le Couesnon sur la commune d'Antrain, les travaux ont consisté à enlever le seuil qui posait problème pour le passage de certaines espèces de poissons migrateurs. La vanne a été remplacée et peut être abaissée en juillet et en août (peu de migration de poissons pendant cette période) afin de maintenir de l'eau devant le lavoir per-



Moulin de la Sourde : Seuil de décharge avant travaux



Moulin de la Sourde : Seuil de décharge après travaux



Lavoir d'Antrain : Seuil avant travaux



Lavoir d'Antrain : Seuil après travaux

mettant de préserver l'aspect historique et touristique du site.

Ces deux aménagements ont donc permis de concilier les différents aspects patrimoniaux et historiques des sites, ainsi que les enjeux environnementaux de la continuité écologique.

La concertation a été longue et fastidieuse, mais les échanges entre les différents acteurs et les propriétaires ont permis d'aboutir à la réalisation d'un projet ambitieux tout en prenant en compte les avis et objectifs de chacun.

Syndicat Mixte de la Loireance Minette : 02 99 18 57 85

2 Nouveau contrat Milieux aquatiques sur le Couesnon Aval

Le Syndicat Mixte du Couesnon Aval présidé par Vincent Bichon, lance une étude pour définir son nouveau « programme Milieux Aquatiques ». Financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le programme décliné sur 3 ans permettra d'engager des actions en cohérence avec la stratégie arrêtée par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon.



Le bureau d'étude retenu, X. Hardy Environnement a débuté les relevés de terrain début mars. Le diagnostic va porter au total sur 127 km de cours d'eau situés en têtes de bassin versant. Le programme défini en seconde phase de l'étude prévoira, selon les résultats du diagnostic, des travaux de renaturation et de protection du lit des cours d'eau et de ses annexes, l'entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve.

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : 02 33 89 15 13



Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Directeur de publication : Joseph Boivent

www.sage-couesnon.fr

Siège social : Fougères Communauté

Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré

Téléphone : 02 99 99 22 51

Courriel : cellule.animation@sage-couesnon.fr